

DECRET

D/2013/ 124 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2011/102/PRG/SGG du 23 mars 2011 portant Attributions et Organisation du Ministère d'Etat chargé des Travaux Publics et des Transports ;

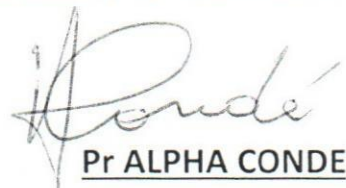
Vu le Décret D/2012/109/PRG/SGG du 5 octobre 2012 portant Remaniement partiel du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur Mohamed TRAORE, Ingénieur Ponts et Chaussées, Matricule 156853W, précédemment Directeur National des Routes Préfectorales et Communautaires, est nommé Directeur Général du Fonds d'Entretien Routier ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toute disposition antérieure contraire et prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 12 JUIL. 2013.


Pr ALPHA CONDE